

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

CORRECTION À L'AVIS PUBLIC DU 24 FÉVRIER 2023 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2302-006 – 385, CHEMIN DE BRILL

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée, Mme Maike Storks, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de ce qui suit :

- Le 24 février, la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Bolton-Ouest a publié un avis public à l'effet que le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2302-006 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 mars 2023.
- 2. À la section « Nature et effets de la demande », il est indiqué que la demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul latérale à moins de 25 mètres de la rue. Il s'agit d'une erreur. On devrait y lire que la demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul latérale à moins de 15m de la limite de propriété, soit à 8,40 mètres.
- 3. Les autres informations contenues à l'avis public demeurent inchangées.

Donné à Bolton-Ouest, ce 26 février 2023.

Mme Maike Storks

Directrice générale et greffière-trésorière